

OTTAWA
CONVENTION
CENTRE



CENTRE
DES CONGRÈS
D'OTTAWA

CANADA'S MEETING PLACE
LE LIEU DE RENCONTRE DU CANADA

RAPPORT ANNUEL 2024 / 2025

Centre des Congrès d'Ottawa
55 Promenade du Colonel By, Ottawa
Ontario, Canada, K1N 9J2
Tél : 613 563 1984 ou 1 800 450 0077
Fax : 613 563 7646
Courriel : info@rogers-centre.ca

Conseil d'administration du CCO

Jim Armour, administrateur/président désigné

6 juin 2019 - 21 mars 2028

Michael Crockatt, administrateur

27 février 2019 - 14 novembre 2026

Yilong Ma, administrateur

4 mars 2022 - 4 mars 2026

Ann Matejicka, administrateur

1er décembre 2022 - 1er décembre 2025

Jagdeep Perhar, administrateur

7 mai 2020 - 29 juin 2026

Conseillère Stéphanie Plante, administrateur

14 décembre 2022 - 14 décembre 2026

Fred Sherman, administrateur

9 juillet 2020 - 9 juillet 2026

Kay Stanley, administrateur

11 mars 2021 - 11 mars 2027

John Swettenham, administrateur

30 avril 2025 - 14 novembre 2026

Postes vacants - Nomination provinciale

Postes vacants - Nomination provinciale

Postes vacants - Nomination provinciale

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CA ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'exercice financier 2024-2025 s'est terminé avec un excédent qui a permis au centre de rembourser 1 million de dollars à l'Office ontarien de financement. Bien que nous ayons organisé moins de congrès cette année, ceux qui ont eu lieu ont généré des revenus plus importants et attiré plus de participants que l'année précédente. Au total, 266 événements ont été organisés, dont des congrès qui ont attiré 37 000 visiteurs de l'extérieur de la ville, ce qui a stimulé l'économie d'Ottawa de 113 millions de dollars en dépenses directes, notamment :

Dépenses des participants	72 millions de dollars
Dépenses des exposants	25 millions de dollars
Dépenses de production	15 millions de dollars

Ces dépenses directes ont contribué à hauteur d'environ **94 millions de dollars** au PIB d'Ottawa et ont permis de soutenir environ **1 135** emplois, générant ainsi **60 millions de dollars** de revenus directs et indirects liés à la main-d'œuvre. Ce montant comprend **37 millions de dollars** de revenus liés à la main-d'œuvre provenant de **853** emplois directement soutenus par les événements organisés au Centre des congrès d'Ottawa (CCO). Le centre a généré 41,6 millions de dollars en taxes pour les trois niveaux de gouvernement.

Notre stratégie visant à attirer et à accueillir davantage d'événements autochtones a donné lieu à plusieurs grandes conventions tout au long de l'année, notamment Indspire, le rassemblement pour l'autonomisation des jeunes autochtones, l'Assemblée spéciale des chefs de l'Assemblée des Premières Nations, Arctic Change 2024 d'ArcticNet et le salon professionnel et la conférence Aqarniit. En 2024, le CCO a formé un partenariat de premier plan avec l'Association du tourisme autochtone du Canada pour soutenir le Fonds pour le tourisme autochtone. Tout au long de l'année, le CCO a fait la promotion du fonds auprès des organisateurs d'événements afin de faciliter et d'encourager le versement d'un don correspondant à 1 % du montant total de la location de salles dans le cadre des contrats de licence. Ce don est volontaire et a contribué à mieux faire connaître le Fonds pour le tourisme autochtone. Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons facilité le versement de dons pour 16 % des événements admissibles au Fonds pour le tourisme autochtone au cours de l'année dernière.

De plus, nous avons accueilli des conférences d'entreprises à l'échelle de la ville, notamment la réunion des directeurs de magasin Rona et le forum des fournisseurs. Sur le plan international, nous avons organisé la quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental sur les plastiques en tant que polluants, qui a attiré des délégués du monde entier pour un événement international de huit jours qui a également suscité l'intérêt des médias internationaux.

Le CCO continue de briller en tant que lieu de rencontre du Canada. Nous avons installé de nouveaux sièges confortables dans l'ensemble des installations afin de faciliter les réunions impromptues, des zones où les délégués peuvent passer des appels téléphoniques en toute intimité, ainsi que des sièges pour les petits espaces de rassemblement.

Une tendance persistante reste la diminution significative du délai dans lequel les clients réservent leurs événements. Étant donné que l'espace disponible dans notre bâtiment est limité, plus les clients attendent pour réserver, moins ils ont de choix. Pour éviter cela, plusieurs de nos conventions annuelles de longue date ont conclu des contrats pluriannuels afin de garantir les dates et les espaces souhaités pour leur événement.

Le Centre des congrès d'Ottawa a mené une enquête auprès de ses employés et de sa direction en 2024/2025. Les résultats ont été positifs et ont permis de mettre en place davantage de programmes de formation, de récompenses et de reconnaissance. Le service à la clientèle reste la priorité absolue de tous les membres de notre équipe, ce qui se traduit par un taux de satisfaction global de 4,9/5.

Tout en accueillant des personnes du monde entier au CCO, nous croyons également qu'il est important de redonner à la communauté dans laquelle nous travaillons, vivons et nous divertissons. Le centre continue de soutenir le travail important de notre voisin, la Mission Ottawa, en participant à la marche « La nuit la plus froide de l'année » et en lui fournissant des surplus alimentaires grâce à des programmes de récupération tels que Tablee des Chefs. Grâce à notre programme « Leave a Legacy », nous avons pu trouver une nouvelle vie à 1 398 livres d'articles de convention restants, tels que des blocs-notes, des bouteilles d'eau, des sacs fourre-tout, des vases et des chandails.

Nous sommes ravis du succès remporté cette année et remercions nos précieux partenaires stratégiques, Aramark Entertainment Services Canada, Encore Global Events (Canada), GES, ainsi que tous nos fournisseurs de produits alimentaires et de boissons et nos partenaires privilégiés.

Nous remercions l'honorable Stan Cho, ministre du Tourisme, de la Culture et du Jeu de l'Ontario, ainsi que son équipe, pour leur soutien au centre par le biais d'investissements en capital et pour leurs précieux conseils tout au long de l'année. Nous sommes fiers de l'impact économique que le centre apporte à la ville d'Ottawa et à la province de l'Ontario, ainsi que de l'équipe que nous avons mise en place pour concrétiser notre vision d'entreprise, à savoir « Une équipe inspirée qui organise des événements exceptionnels ».

Notre conseil d'administration nous a fourni des conseils et des orientations précieux, jouant un rôle essentiel dans notre succès continu. L'avenir s'annonce prometteur et nous sommes optimistes quant à ce qui nous attend. Collectivement, nous sommes impatients d'accueillir les visiteurs dans notre magnifique capitale nationale et dans ce que l'Association internationale des centres de congrès a qualifié de « meilleur centre de congrès au monde ».



Jim Armour
Président du conseil d'administration



Nina Kressler
Presidente-directrice générale

AUTORITÉ LÉGISLATIVE ET MANDAT

Le CCO est un organisme du gouvernement de l'Ontario régi par la Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa (L.R.O. 1990). Le CCO est un organisme opérationnel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, dont le mandat législatif consiste à « exploiter, entretenir et gérer un centre des congrès de calibre international de manière à promouvoir et à développer le tourisme et l'industrie en Ontario ».

Le CCO est dirigé par un conseil d'administration composé de douze membres, dont neuf sont nommés par la province et trois par la municipalité. Le protocole d'entente entre le CCO et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport définit le cadre de responsabilité et de gouvernance :

- a) Le ministre est responsable devant l'Assemblée législative et le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du Cabinet de l'exécution du mandat du Centre, de sa conformité aux politiques du gouvernement et du ministère, ainsi que de la présentation de rapports et de réponses à l'Assemblée législative sur les affaires du Centre.
- b) Le président est responsable devant le ministre du rendement du Centre dans l'exécution de son mandat et des rôles et responsabilités qui lui sont assignés par la loi régissant le Centre, les directives du MBC et le protocole d'entente.
- c) Le sous-ministre est chargé de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'Agence.
- d) Le président-directeur général du CCO est responsable devant le président et le conseil d'administration de la gestion du Centre, de la supervision du personnel du Centre et de l'exécution des rôles et responsabilités qui lui sont assignés par le conseil d'administration, les directives du conseil de gestion, la Loi, le protocole d'entente et toute autre législation pertinente.
- e) Les employés du Centre sont responsables devant le président-directeur général de l'exécution des rôles et responsabilités qui leur sont assignés par celui-ci.

Le CCO s'engage à fournir un service à la clientèle bilingue d'excellente qualité et à veiller à ce que ses services soient rapides, adaptés, accessibles et responsables.

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION

Une équipe inspirée qui organise des événements exceptionnels.

Notre vision s'appuie sur les piliers suivants :

1. L'impact économique
2. Un service à la clientèle extraordinaire
3. Durabilité (financière, sociale, environnementale)

OBJECTIF FONDAMENTAL

Nous sommes le lieu de rencontre du Canada.

Le CCO, en collaboration avec nos partenaires touristiques, offre une scène où des invités du monde entier se rassemblent pour découvrir la capitale du Canada, générant ainsi des retombées économiques.

MANDAT ÉCONOMIQUE

Le CCO fonctionne de manière rentable en coopération avec nos partenaires de l'industrie du tourisme et génère un impact économique positif pour les trois niveaux de gouvernement.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Au Centre des Congrès d'Ottawa, nous visons à favoriser un environnement où tous les membres de l'équipe peuvent être eux-mêmes, en s'épanouissant dans une culture qui respecte leurs idées, leurs croyances et leurs identités. Notre milieu de travail encourage le partage des expériences et des perspectives de tous les membres du personnel, ce qui offre davantage de possibilités d'avancement, de pensée créative, de résolution de problèmes et un engagement significatif.

VALEURS PARTAGÉES

- Collaboration
- Communauté
- Inclusion
- Innovation
- Transparence

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET ORGANIGRAMMES

À l'exception du personnel de direction et administratif, le CCO est syndiqué depuis décembre 1995 et représenté par le syndicat United Steelworkers of America (sections locales 8327 et 5297). La section locale 8327 représente le personnel de service et relève du prestataire de services d'exploitation, Aramark Entertainment Services Inc. La section locale 5297 représente les agents de sécurité et relève du CCO, dont la convention collective expire le 30 septembre 2025.

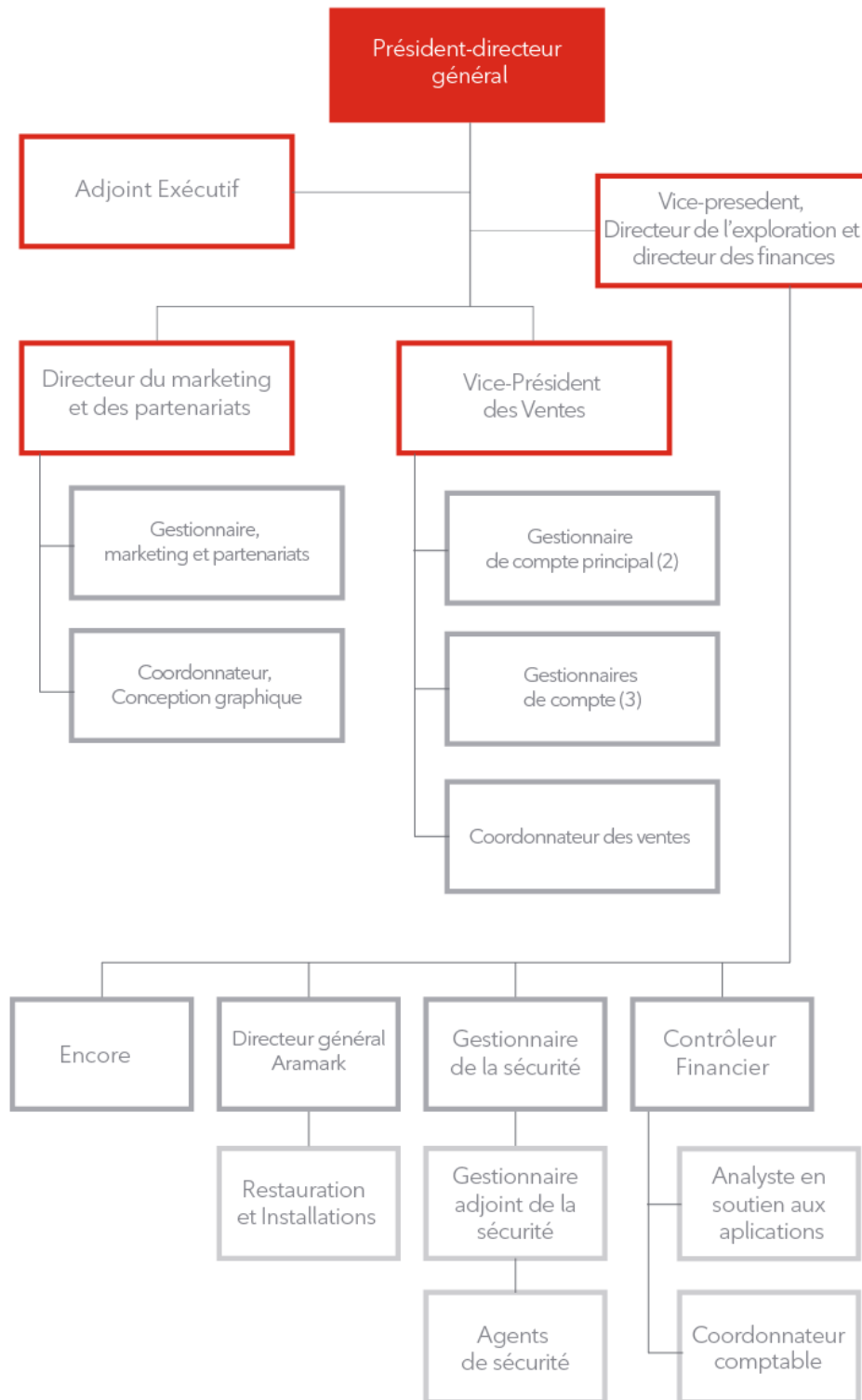
Alors que le contrat de service de 15 ans conclu avec Aramark arrive à échéance en mars 2026, le COC a lancé un appel d'offres un an à l'avance afin d'étudier de futurs partenariats de service.

L'effectif total est resté relativement stable au cours des dernières années, avec des fluctuations du nombre de salariés syndiqués liées au volume d'événements.

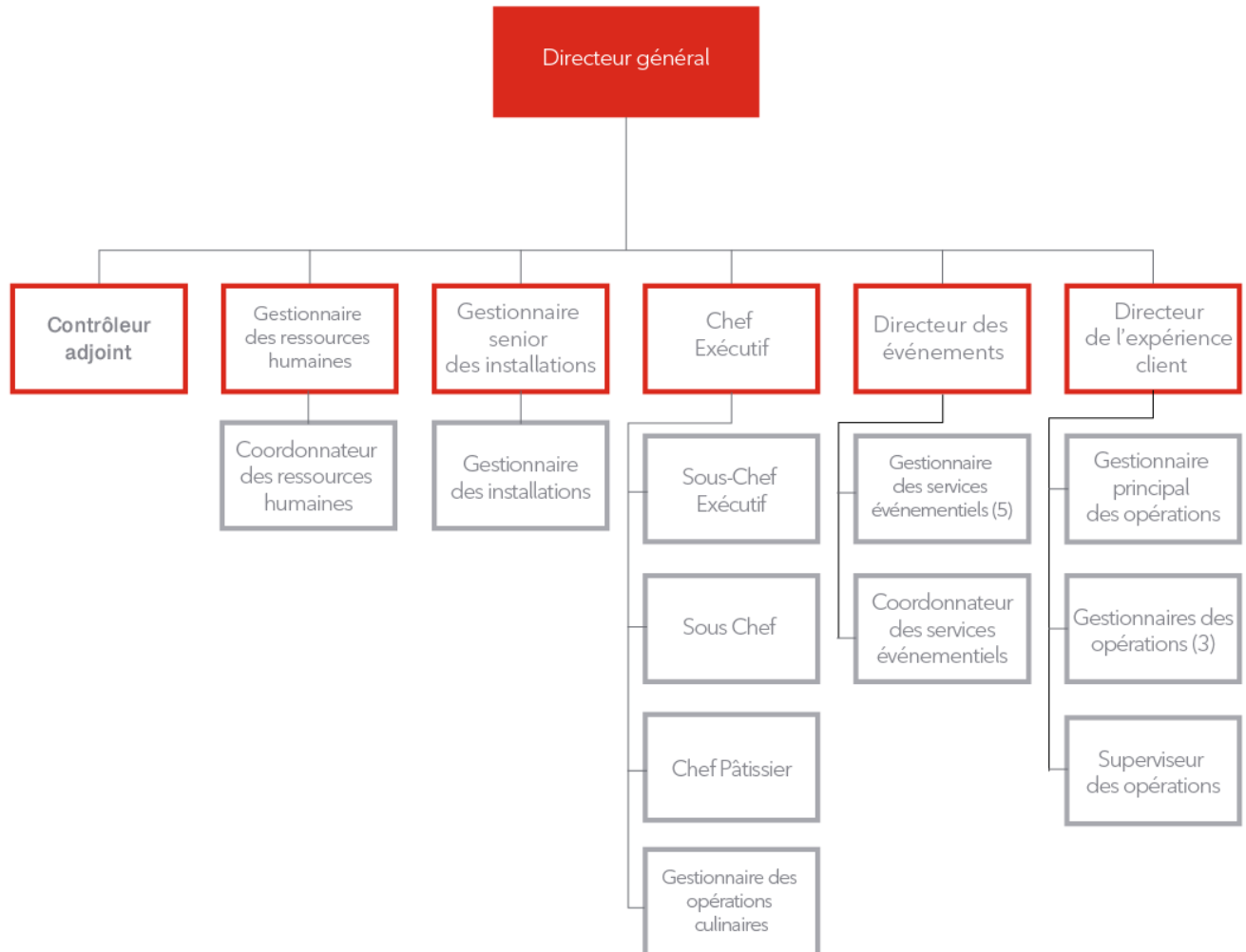
Voici un aperçu des effectifs au cours des trois dernières années :

CLASSIFICATION	2022 / 2023	2023 / 2024	2024 / 2025
CCO (Local 5297)			
Syndiqué à temps plein	8	6	8
Syndiqué à temps partiel	1	1	0
Syndiqué occasionnel	5	4	4
Non syndiqué à temps plein	9	14	15
Dirigeants	2	2	2
Aramark (Local 8327)			
Syndiqué à temps plein	56	5	41
Syndiqué à temps partiel	100	111	68
Syndiqué occasionnel	80	52	112
Non syndiqué à temps plein	17	24	33
Non syndiqué à temps partiel	3	2	2
TOTAL :	281	221	285

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CENTRE DE CONGRÈS D'OTTAWA (CCO)



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU FOURNISSEUR POUR LES SERVICES ET LES INSTALLATIONS DU CCO



OBJECTIFS ET PRIORITÉS DE L'ENTREPRISE

Les objectifs généraux du CCO sont fixés chaque année par le conseil d'administration et l'équipe de direction, et s'alignent sur les priorités définies par le ministère dans la lettre d'orientation annuelle.

Pour l'exercice 2024/2025, les objectifs généraux de CCO se sont concentrés sur les priorités stratégiques suivantes : viabilité financière, satisfaction des clients, satisfaction des collaborateurs, performance des partenaires et responsabilité sociale d'entreprise.

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

Le CCO est fier d'annoncer une nouvelle année marquée par une forte croissance et une innovation soutenue, grâce à son engagement en faveur du développement durable, d'une gestion financière avisée et de la compétitivité à l'échelle mondiale. Par le biais d'une génération de revenus fiable et de pratiques responsables en matière de trésorerie, le CCO continue d'apporter des avantages économiques durables à la Ville d'Ottawa et à la province de l'Ontario.

Objectif 1 : Viabilité financière

Objectif / Prévision :

L'impératif financier à long terme du CCO consiste à générer des recettes permettant de dégager un excédent afin d'assurer le remboursement annuel de la dette d'un million de dollars et de maintenir des flux de trésorerie suffisants pour répondre aux besoins liés au cycle de vie.

Le CCO prévoit d'atteindre les objectifs financiers définis ci-dessous dans le budget de l'exercice 2024/25 :

- Chiffre d'affaires brut : 20 millions de dollars
- Bénéfice d'exploitation net : 0,7 million de dollars
- Réservations à venir : 18,6 millions de dollars

Résultat :

- L'objectif de chiffre d'affaires brut pour l'exercice 2024/25 était de 20,0 millions de dollars, et le résultat réel s'est élevé à **22,9 millions de dollars**, dépassant ainsi l'objectif.
- L'objectif de bénéfice d'exploitation net était de 700 000 dollars, tandis que le résultat final a atteint **3,0 millions de dollars**, dépassant largement les prévisions.
- Les réservations à venir étaient estimées à 18,6 millions de dollars et ont correspondu exactement au résultat réel de **18,6 millions de dollars**.

L'efficacité opérationnelle est restée une priorité absolue. En adaptant ses effectifs à la demande liée aux événements, le CCO a géré efficacement ses coûts tout en conservant la force de vente et de marketing nécessaire pour attirer de nouveaux clients. Cette approche favorise la croissance à long terme grâce à des contrats pluriannuels et à des sources de revenus diversifiées, notamment des partenariats stratégiques en matière de publicité et de marketing.

Sous la direction de la vice-présidente des ventes, l'équipe du CCO a retrouvé un nouvel élan et s'est donné pour priorité de décrocher d'importants contrats dans le domaine des congrès. Cette dynamique renouvelée permet au CCO d'être plus compétitive sur la scène nationale et internationale.

Face à la hausse des coûts à l'échelle mondiale, notamment dans le secteur de l'alimentation et des boissons, le CCO s'est appuyé sur les données du secteur et les analyses fournies par les Centres de congrès du Canada, ainsi que sur les commentaires de son comité consultatif client pour orienter ses décisions en matière de tarification et de dépenses. Ces stratégies ont permis de maintenir des normes de service élevées tout en préservant la santé financière de l'organisation.

Le CCO a également accru ses recettes grâce à des partenariats avec des prestataires de services et des annonceurs, ce qui lui a permis d'offrir des services de grande qualité tout en minimisant ses frais généraux. L'un des moments forts de l'année a été l'annonce, le 23 octobre 2024, d'un accord de 10 ans avec Rogers portant sur les droits de dénomination. Le changement de nom en « **Centre Rogers Ottawa** » a accru la visibilité nationale du centre en générant une couverture médiatique sur de multiples canaux. Le CCO s'efforcera de renforcer la notoriété de la marque sur le marché mondial des réunions et des congrès, afin de maintenir la forte présence acquise sous l'ancienne marque.

Objectif 2 : Taux d'occupation

Objectif / Prévision :

Pour augmenter encore le taux d'occupation, le CCO s'appuiera largement sur le marché local pour combler les créneaux vacants. L'objectif du CCO est d'atteindre un taux d'occupation de 43 %.

Résultat :

Taux d'occupation réel pour 2024/2025 : **40 %**

Le taux d'occupation du CCO est mesuré par la proportion de la superficie louée par rapport à l'espace total disponible sur une année. Ce calcul ne tient pas compte des jours fériés ni des périodes d'inactivité entre les événements, ce qui signifie que, dans des conditions d'exploitation normales, le taux d'occupation maximal est estimé à environ 70 %. Au cours de l'année écoulée, le CCO a mis en œuvre des initiatives ciblées pour accroître le taux d'utilisation, notamment en attirant davantage d'activité dans les salles de réunion du niveau 100 et en encourageant une utilisation non traditionnelle de la salle de bal Trillium en milieu de semaine. Ces efforts ont contribué à une augmentation notable du taux d'occupation global et ont permis de maximiser la valeur de l'espace disponible.

2. Transparence et responsabilité

Au CCO, la transparence et la responsabilité sont au cœur de toutes nos activités. Nous exerçons nos activités en totale conformité avec les exigences du gouvernement de l'Ontario en matière de rapports et les directives relatives à la transparence gouvernementale, veillant ainsi à ce que nos pratiques reflètent l'intégrité, l'ouverture et la confiance du public.

La surveillance financière est la pierre angulaire de notre modèle de gouvernance. La haute direction examine chaque mois les états financiers détaillés et les rapports de performance, tandis que le conseil d'administration et le comité des finances et de l'audit procèdent à des évaluations trimestrielles. Ces examens réguliers favorisent une prise de décision éclairée et garantissent que nos activités restent alignées sur nos priorités stratégiques.

Afin de renforcer la responsabilité opérationnelle, le CCO organise chaque semaine des réunions de coordination avec Aramark, notre partenaire en restauration. Ces réunions portent principalement sur les résultats financiers, la satisfaction des clients et la planification des effectifs. Les indicateurs clés de performance (KPI) sont suivis et présentés lors de chaque réunion du conseil d'administration, ce qui permet d'avoir une vision claire et cohérente des performances de l'organisation.

Une vérification indépendante est effectuée dans le cadre d'un audit financier annuel, qui comprend un entretien confidentiel avec l'auditeur externe afin de garantir cette indépendance. Ce processus renforce la confiance des parties prenantes et réaffirme l'engagement du CCO en faveur de la transparence.

Nous accordons également la priorité à la prise de décision fondée sur les données. Le taux de fréquentation des événements est suivi chaque trimestre, et la satisfaction des clients est évaluée au moyen d'enquêtes en ligne et de débriefings après les événements. Les commentaires sont examinés par la direction générale et communiqués chaque semaine à l'équipe de direction afin de garantir une réaction rapide et adaptée. La veille des réseaux sociaux et les retours du personnel de terrain contribuent également à instaurer une culture d'ouverture et d'amélioration continue.

La communication interne, qui comprend les bulletins d'information, les réunions quotidiennes, les points d'information et les messages numériques, permet à notre équipe de rester informée et motivée tout au long de l'année.

Notre engagement en matière de transparence s'étend à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Le CCO participe à des programmes de réduction du gaspillage alimentaire et réalise des audits mensuels de la qualité des aliments afin de respecter des normes élevées en matière de développement durable. Les rapports sur le détournement des déchets sont examinés chaque mois par la direction, ce qui renforce notre engagement en faveur d'une gestion responsable des ressources et de la protection de l'environnement.

3. Gestion des risques

Le CCO reconnaît qu'une gestion efficace des risques est essentielle pour protéger ses activités, ses actifs et sa réputation. En identifiant, en évaluant et en atténuant de manière proactive les risques potentiels, le CCO garantit une prise de décision éclairée, une allocation efficace des ressources et la résilience à long terme de l'organisation.

Le CCO a mis en place un cadre complet de gestion des risques, fondé sur une matrice des risques solide présentée dans son plan d'activité récemment soumis. Ce cadre permet au CCO d'évaluer les risques de manière systématique et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation ciblées qui protègent contre d'éventuelles perturbations tout en favorisant une croissance durable.

Conformément aux directives de la Fonction publique de l'Ontario (FPO) en matière de gestion des risques d'entreprise et aux exigences de rapports trimestriels du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, le CCO tient à jour ses évaluations des risques et veille au respect total des normes gouvernementales. Ces pratiques témoignent de l'engagement du CCO en faveur de la transparence et de la responsabilité dans tous les aspects de la gouvernance.

En intégrant la gestion des risques dans la planification stratégique et le contrôle opérationnel, le CCO continue de bâtir une base solide qui soutient sa mission et renforce la confiance des parties prenantes.

Les principaux risques identifiés sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Risque 1 : Financement du cycle de vie et du plan d'investissement
<p>Description : Les excédents d'exploitation du CCO ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des coûts liés au cycle de vie des bâtiments, du mobilier et des équipements prévus dans notre plan d'investissement décennal.</p>
<p>Impact et portée : La mission du CCO consiste à exploiter, entretenir et gérer un centre de congrès de classe internationale. Pour remplir cette mission, nous devons investir en permanence dans notre offre et nos installations, et faire preuve d'innovation dans les services que nous proposons à nos clients. Situés dans la capitale nationale, nous sommes en concurrence sur la scène mondiale et constituons le lieu de prédilection de la ville. Nous évoluons sur un marché très concurrentiel, ce qui se reflète dans notre modèle de tarification. Les clients qui réservent chez nous s'attendent à des prestations haut de gamme. Si nous ne parvenons pas à répondre à ces attentes, ils se tourneront vers d'autres lieux dans d'autres villes, ce qui aura un impact non seulement sur notre capacité à générer les recettes futures prévues, mais aussi sur l'impact économique pour la ville et la province.</p>
<p>Mesure d'atténuation : Le CCO collabore avec le ministère de la Culture, du Tourisme et des Sports afin d'obtenir des fonds d'investissement de la province. En 2024/2025, le ministère a approuvé un montant total de 1,345 million de dollars au titre des fonds d'investissement.</p>

Risque 2 : Remboursements annuels de la dette

Description :

D'après les prévisions de trésorerie sur trois ans établies par le CCO, nous prévoyons actuellement des excédents suffisants pour financer notre obligation annuelle de remboursement de dette d'un million de dollars envers l'Office de financement de l'Ontario. Si ces prévisions ne se concrétisaient pas, nous risquerions de ne pas disposer de fonds suffisants pour honorer cette obligation.

Impact et portée :

Si le CCO ne parvenait pas à atteindre ses objectifs de recettes, devait faire face à des dépenses d'exploitation imprévues importantes ou à des travaux de rénovation majeurs, ou se trouvait confrontée à un conflit social, elle pourrait ne pas disposer des liquidités suffisantes pour honorer cette obligation. Chaque année, le conseil d'administration du CCO évalue notre capacité à financer cette dette.

Mesure d'atténuation :

Conformément aux termes de l'accord conclu avec l'Office de financement de l'Ontario, le CCO demanderait au ministère de la Culture, du Tourisme et des Jeux de effectuer le paiement en son nom. Le CCO serait confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles si elle devait rembourser sa dette annuelle en recourant à la ligne de crédit, dans l'hypothèse où les fonds de cette ligne seraient disponibles.

Risque 4 : Négociations collectives et compétitivité salariale

Description :

La négociation de notre convention collective pour la section locale 8327 (personnel d'entretien, des installations et de la restauration) pour une durée de trois ans s'avérera difficile si le Conseil du Trésor n'accepte que des augmentations modestes.

Impact et portée :

Les autorisations du Conseil du Trésor (mandats de négociation) limitent considérablement la capacité de la direction à négocier, car toutes les conventions collectives doivent être approuvées par le Conseil du Trésor avant de pouvoir être ratifiées par le syndicat. Cela nous rendra moins compétitifs en tant qu'organisation, car les employés actuels pourraient chercher à quitter notre secteur d'activité pour rejoindre le secteur privé. Nous risquons de ne pas être en mesure d'attirer et de retenir le personnel, compte tenu de nos salaires inférieurs à ceux d'autres organisations.

Mesure d'atténuation :

Il est essentiel de disposer d'un plan détaillé en cas de conflit social afin de préparer le Centre à toute éventualité. Les droits de la direction et les dispositions de nos prochaines conventions collectives revêtiront une importance cruciale pour garantir des directives opérationnelles claires. Nous resterons en contact avec nos partenaires du secteur afin de recenser les meilleures pratiques mises en œuvre par ceux qui ont récemment entamé des négociations.

4. Main d'œuvre / gestion du personnel

Le CCO est fier de s'associer à Aramark et Encore pour offrir un service exceptionnel grâce à une équipe dévouée de professionnels à temps plein et à temps partiel qui assurent le bon déroulement des réunions et des événements, qu'il s'agisse de restauration, d'entretien ménager, de connectivité ou de services techniques. À l'exception du personnel de direction et administratif, le CCO est un lieu de travail syndiqué depuis décembre 1995, représenté par le syndicat United Steelworkers of America (sections locales 8327 et 5297), ce qui reflète notre engagement de longue date en faveur de pratiques de travail équitables et de relations de travail collaboratives.

Le marché du travail dans le secteur de l'hôtellerie-restauration continue de faire face à des difficultés suite à la pandémie de COVID-19, qui a incité de nombreux travailleurs à se tourner vers des secteurs plus stables et plus flexibles. En réponse à cette situation, le CCO adapte sa stratégie de recrutement afin d'attirer les meilleurs talents. Cela passe notamment par une mise en avant systématique de notre offre globale de rémunération dans les offres d'emploi et lors des entretiens, afin de répondre aux attentes croissantes des candidats.

Aujourd'hui, les candidats comparent de plus en plus les avantages offerts par les différents postes. Le CCO s'engage à se démarquer en proposant une intégration accompagnée, des attentes claires en matière de performance et les outils dont les employés ont besoin pour réussir. La formation continue et le développement professionnel restent une priorité afin de garantir que notre personnel dispose des compétences nécessaires pour répondre aux normes élevées attendues par nos clients.

Le développement du leadership est un objectif commun au CCO et à Aramark. Grâce à un programme d'échange, les cadres et les responsables acquièrent une expérience précieuse au sein d'établissements partenaires de plus grande envergure ou lors d'événements à forte affluence, tandis que le CCO bénéficie du soutien temporaire de dirigeants expérimentés issus de l'ensemble du réseau. Cette initiative renforce les capacités de leadership et favorise l'évolution de carrière au sein du secteur de l'hôtellerie.

Objectif 4 : Ressources humaines

Objectif / Prévision :

Notre objectif est de recruter, de fidéliser et de former des personnes issues de divers horizons, à l'image des communautés que nous servons.

Résultat :

Le Centre des congrès d'Ottawa a mené une enquête auprès de ses employés et de sa direction en 2024/2025. Les résultats se sont révélés positifs et ont permis d'envisager la mise en place de formations supplémentaires ainsi que de programmes de récompenses et de reconnaissance

Nous nous engageons tout autant à promouvoir une culture d'entreprise positive et inclusive. Le CCO valorise la diversité et l'innovation, et nous reconnaissons activement les contributions de nos employés par le biais de programmes tels que « Encore Encore ! » et le programme « Shine On » d'Ottawa Tourisme. Nous célébrons les anniversaires de carrière marquants afin d'honorer le dévouement et l'ancienneté de nos employés.

Une communication interne régulière par le biais de bulletins d'information, de réunions quotidiennes, de séances d'information et de messages numériques permet à notre équipe de rester informée et engagée. Nous continuons à promouvoir la transparence autour des objectifs de l'entreprise et encourageons les employés à s'appropriier ces objectifs en leur fournissant des commentaires constructifs par le biais de nouvelles initiatives.

En alignant les formations sur les objectifs tant de l'entreprise que des employés, le CCO met en place une main-d'œuvre résiliente et motivée qui contribue à notre réputation d'excellence en matière de service et nous positionne comme un leader dans le secteur des réunions et des événements.

5. Diversité et inclusion

Au CCO, nous nous engageons à promouvoir un environnement de travail où chaque membre de l'équipe se sent respecté, valorisé et libre d'être pleinement lui-même. Nous sommes convaincus que la diversité des idées, des parcours et des expériences stimule l'innovation, renforce la collaboration et améliore notre capacité à servir une communauté vaste et dynamique.

Le CCO célèbre l'individualité et s'efforce de créer un environnement professionnel où tous les employés sont traités avec dignité, sans distinction de sexe, d'âge, de race, de religion, d'origine ethnique, de nationalité, de handicap, d'apparence physique ou d'orientation personnelle. Nous promovons une culture de respect, d'apprentissage continu et de dialogue ouvert, en reconnaissant que nos différences sont une source de force.

Nos pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) visent à éliminer les obstacles systémiques, à promouvoir l'équité et à garantir des chances égales pour tous. Ces principes sont intégrés à nos programmes de formation et renforcés par une communication interne régulière, notamment par le biais de bulletins d'information et de canaux de retour d'expérience. Nous encourageons activement les contributions de nos employés afin de créer un environnement de travail plus inclusif.

Nous sommes fiers de la diversité de notre personnel et continuons à nous concentrer sur le recrutement, la fidélisation et le développement de talents qui reflètent les communautés que nous servons. Notre objectif est de créer une culture qui non seulement valorise les différences individuelles, mais qui les met également à profit pour favoriser un engagement significatif et une résolution créative des problèmes.

Afin de favoriser le développement du leadership et l'inclusion, le CCO et Aramark collaborent à des initiatives qui offrent aux cadres et aux superviseurs des opportunités d'évolution entre différents établissements. Ces expériences contribuent à constituer un vivier de dirigeants plus inclusif et à favoriser une meilleure compréhension de la diversité des environnements opérationnels.

Pour l'avenir, le CCO se prépare à lancer une initiative DEI de plus grande envergure l'année prochaine, comprenant des groupes de ressources pour les employés et des programmes de formation élargis. Ces efforts renforceront encore notre engagement en faveur de l'inclusion et garantiront que chaque collègue se sente vu, entendu et soutenu.

En intégrant la DEI dans tous les aspects de notre culture d'entreprise, le CCO construit une organisation dynamique et résiliente où chacun a la possibilité de s'épanouir.

6. Collecte, partage et utilisation des données

Le CCO s'engage à améliorer la manière dont les données sont collectées, partagées et utilisées pour éclairer la prise de décision, améliorer la prestation de services et soutenir l'établissement de rapports axés sur les résultats. Grâce à notre système de gestion des sites, Momentus, le CCO recueille et centralise les données opérationnelles clés, allant de la gestion des relations avec les clients et des contrats à la planification, la logistique et les finances. Ce système garantit que les informations pertinentes sont accessibles à tous les services, ce qui permet une planification coordonnée et une exécution efficace.

Le CCO s'efforce activement d'améliorer la manière dont les données éclairent les décisions stratégiques, en veillant à ce que les informations soient utilisées pour évaluer les performances, orienter l'allocation des ressources et améliorer l'expérience client. En intégrant les données dans les flux de travail quotidiens, le CCO favorise la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue à tous les niveaux de l'organisation.

Conformément aux priorités provinciales, le CCO intensifie ses efforts de partage de données avec Supply Ontario, notamment dans les domaines liés aux dépenses d'approvisionnement, aux modalités contractuelles et aux relations avec les fournisseurs. Cette collaboration favorise une planification plus éclairée des achats, renforce la responsabilité des fournisseurs et garantit que les décisions d'achat s'appuient sur des données fiables et en temps réel.

Ces initiatives reflètent l'engagement du CCO à instaurer une culture axée sur les données, qui tire parti de la technologie et de l'analyse pour offrir une valeur exceptionnelle, améliorer les résultats opérationnels et favoriser la durabilité à long terme.

7. Offre numérique et service client

Objectif 3: Service client

Objectif / Prévision :

Notre objectif est de maintenir un taux de satisfaction client de 4,5 et de rester fidèles à notre vision : « *Une équipe inspirée qui organise des événements exceptionnels.* »

Résultat :

- En 2024/2025, la note obtenue dans notre enquête de satisfaction client concernant l'expérience globale est passée à **4,9 sur 5**, dépassant ainsi notre objectif de 4,5.

Au CCO, offrir un service client exceptionnel est une priorité absolue, qui se reflète à chaque étape du parcours client, du premier contact à la facturation finale. Notre engagement envers l'excellence a valu à au CCO le prestigieux titre de « Meilleur centre de congrès au monde » décerné par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC), une distinction qui souligne notre réputation d'organisateur d'événements exceptionnels et de prestataire d'expériences client hors pair.

Les plateformes numériques jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la prestation de services. Le partenariat de longue date entre le CCO et Encore nous permet de proposer des solutions éprouvées pour les événements virtuels et hybrides, notamment Chime Live, Content1 et Cvent Attendee Hub. Ces outils garantissent une interaction fluide, même lorsque les intervenants ou les participants ne peuvent pas être physiquement présents. Pour répondre à la demande croissante en matière de connectivité haut débit, Encore, sous la direction du CCO, a mis à niveau le réseau principal de Telco vers un service de 1 gigabit avec redondance totale, garantissant ainsi des performances fiables pour tous les formats d'événements numériques.

Le CCO accorde également la priorité à l'accessibilité et à l'inclusion dans son offre de services. Des partenariats avec Whimble et Asign permettent de garantir que tous les participants puissent prendre pleinement part aux événements. Whimble met à disposition des accompagnateurs à la demande pour les personnes en situation de handicap, tandis qu'Asign propose des services d'interprétation en langue des signes et de traduction, y compris l'interprétation vidéo à distance et du contenu en ASL/LSQ pour les plateformes numériques.

L'excellence de nos services repose sur des relations solides avec des partenaires clés, notamment Aramark et Encore, qui fournissent le personnel et l'expertise technique indispensables à nos opérations. Le CCO travaille en étroite collaboration avec ces partenaires afin de maintenir des normes de service élevées et de dépasser les attentes de ses clients.

En interne, le CCO a mis en place un programme officiel visant à attirer, à former et à fidéliser les meilleurs talents dans tous les secteurs de l'organisation. Nous sommes conscients que l'excellence de nos collègues et de nos partenaires est essentielle pour offrir des expériences événementielles mémorables. Notre culture de reconnaissance se reflète dans des

programmes tels que « Encore Encore ! » et le programme « Shine On » d'Ottawa Tourisme, qui mettent à l'honneur les employés qui incarnent les valeurs du CCO et contribuent à notre succès.

Pour rester compétitive sur le marché national et international des congrès, le CCO collabore avec Ottawa Tourisme et ses partenaires hôteliers, participe à des salons professionnels internationaux tels que l'IMEX America et organise des expériences personnalisées pour ses clients, comme les événements «Table du Chef». Ces initiatives permettent de générer des prospects de grande qualité et de les convertir en relations d'affaires à long terme.

Le CCO s'engage également dans des partenariats sectoriels avec des organisations telles que Meeting Professionals International (MPI), la Professional Conference Managers Association (PCMA) et la Société canadienne des gestionnaires d'associations (CSAE). Ces affiliations lui donnent accès à un vaste réseau de professionnels et à des opportunités commerciales en constante évolution, ce qui permet au CCO de rester connectée et d'assumer son rôle dans un secteur en pleine mutation.

À l'avenir, le CCO continuera de donner la priorité à l'innovation numérique, à la prestation de services inclusifs et aux stratégies d'engagement axées sur les relations. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, rester mémorable, réactif et centré sur le client sera la clé de notre succès continu.

8. Autres priorités spécifiques au CCO

Pour rester compétitif sur le marché national et international des réunions et des congrès, le Centre des congrès d'Ottawa (CCO) continue de collaborer étroitement avec Tourisme Ottawa et ses partenaires hôteliers afin d'attirer des événements à forte valeur ajoutée dans la région. Ensemble, nous élaborons des offres commerciales et marketing ciblées qui incitent les organisateurs d'événements à choisir Ottawa comme ville d'accueil, ce qui contribue à dynamiser l'économie locale et à consolider la position d'Ottawa en tant que destination de choix pour les conférences et les événements. La participation à des salons professionnels internationaux tels que IMEX America, ainsi que des expériences client personnalisées comme des visites de sites et des événements Table du Chef, se sont avérées efficaces pour convertir les prospects en relations d'affaires à long terme.

Le CCO travaille également en partenariat avec des organisations clés du secteur, notamment Meeting Professionals International (MPI), la Professional Conference Managers Association (PCMA) et la Société canadienne des gestionnaires d'associations (CSAE), afin de rester en contact avec les décideurs et de se tenir informée des nouvelles tendances. Ces relations offrent un accès précieux à un vaste réseau de professionnels et favorisent la croissance continue du secteur touristique de l'Ontario.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la collaboration avec l'industrie, le CCO collabore activement avec d'autres agences, attractions et parties prenantes afin de promouvoir l'Ontario comme une destination dynamique, inclusive et accessible. En mettant davantage

l'accent sur les activations sur le marché et les initiatives de vente interactives, le CCO adopte une approche de développement commercial axée sur les relations, garantissant ainsi que nous restons au premier plan dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Responsabilité sociale d'entreprise

Objectif 5: Responsabilité sociale d'entreprise

Objectif / Préviation :

Nous nous engageons à entretenir cette relation grâce à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) porteuses de sens, qui reflètent nos valeurs et enrichissent l'expérience événementielle de nos clients.

Résultats :

- Nous avons atteint un taux de détournement des déchets de **60 %**, en vue d'atteindre notre objectif de 64 %
- Nous avons proposé à nos clients des options flexibles en matière de RSE leur permettant d'avoir un impact positif avec un minimum d'efforts, notamment : les programmes « Leave a Legacy » et « Lend-a-Lanyard », ainsi que des partenariats avec La Tablée des Chefs, Whimble, Asign et l'Association du tourisme autochtone du Canada
- En 2024/2025, 1 300 livres d'articles, notamment des blocs-notes, des bouteilles d'eau et des sacs fourre-tout, ont été détournés des sites d'enfouissement et donnés à des groupes tels que l'école Assumption, où les élèves ont directement bénéficié de ces contributions
- 16 % des événements admissibles ont participé au programme ITDF, contribuant ainsi à la croissance du tourisme autochtone à travers le Canada

Au CCO, la responsabilité sociale d'entreprise n'est pas une simple initiative secondaire, mais une valeur fondamentale qui façonne notre mode de fonctionnement, notre engagement envers notre communauté et notre contribution à un avenir plus durable. Nous reconnaissons le rôle essentiel que nous jouons dans la vie et l'économie de la communauté qui nous accueille, tout comme le rôle que joue notre communauté dans l'amélioration de l'expérience de nos clients. Afin d'entretenir cette relation, le CCO met en œuvre toute une série d'initiatives qui reflètent notre engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'impact social et de la croissance inclusive.

La durabilité environnementale est l'un des piliers stratégiques du CCO. En 2024-2025, nous avons atteint un taux de détournement des déchets de 60 %, en vue de notre objectif à long terme de 64 %. Nos efforts s'appuient sur des solutions innovantes telles que les machines ORCA (Organic Refuse Conversion Alternatives), qui transforment les déchets alimentaires et de compost en eaux grises sans danger pour l'environnement. Nous continuons à explorer de nouveaux programmes et partenariats afin d'améliorer nos pratiques de gestion des déchets et de réduire notre empreinte environnementale.

Le CCO permet également à ses clients de s'impliquer dans des actions de RSE concrètes grâce à des programmes flexibles tels que « Leave a Legacy » et « Lend-a-Lanyard ». Ces initiatives permettent aux organisateurs d'événements de s'engager facilement en faveur de la communauté en réutilisant ou en faisant don des matériaux restants. Au cours du dernier exercice financier seulement, 1 300 livres de matériel ont été détournées des décharges et redirigées vers des organisations locales telles que l'école Assumption, où des fournitures comme des blocs-notes, des bouteilles d'eau et des sacs fourre-tout ont été mises à profit.

Nos partenariats avec des organisations telles que Les Tables des Chefs, Whimble, Asign et l'Association du tourisme autochtone du Canada (ATAC) renforcent encore notre impact. Au cours de sa première année complète, notre partenariat marketing stratégique avec l'ATAC a contribué à promouvoir le Fonds pour les destinations touristiques autochtones (ITDF), 16 % des événements éligibles ayant choisi d'y contribuer. L'ITDF soutient les entrepreneurs et les communautés autochtones à travers le Canada, contribuant ainsi à développer un secteur touristique dynamique et inclusif.

Les collaborateurs du CCO sont également fiers de s'investir dans la communauté par le biais d'actions concrètes. Cette année, notre équipe a participé à l'opération « Cleaning the Capital », ramassant les déchets le long du canal Rideau historique. Nous avons également apporté notre soutien à l'Ottawa Mission en participant à la marche « Coldest Night of the Year » et en faisant du bénévolat en cuisine pour aider à préparer des repas destinés aux personnes dans le besoin. Ces activités reflètent nos valeurs communes de compassion, de service et de responsabilité civique.

En intégrant la RSE dans nos opérations, nos partenariats et notre culture, le CCO se forge un héritage d'impact positif, qui soutient notre communauté, protège notre environnement et favorise l'équité et l'inclusion dans l'ensemble du secteur du tourisme et de l'événementiel.

POINTS FORTS

Le CCO a enregistré une solide performance globale au cours de l'exercice 2024-2025, portée par des résultats exceptionnels dans le domaine des ventes de congrès – notre principale source d'impact économique et un élément central de notre mandat. Les recettes issues des congrès ont dépassé les prévisions, terminant l'exercice avec plus de **3 millions de dollars** au-dessus du budget.

Si les activités de restauration ont connu des difficultés au deuxième trimestre, les résultats se sont redressés au cours du second semestre, contribuant de manière significative au succès global. L'essor de l'activité liée aux congrès a entraîné une réorientation de la composition des événements, se traduisant par une baisse correspondante des salons professionnels et grand public ainsi que des ventes locales. Toutefois, ce rééquilibrage stratégique a finalement produit un résultat très favorable, le CCO clôturant l'année avec près de **1,4 million de dollars** de plus que prévu au budget, avec un pourcentage plus élevé d'activité liée aux congrès, ce qui répond mieux à notre mandat en matière d'impact économique.

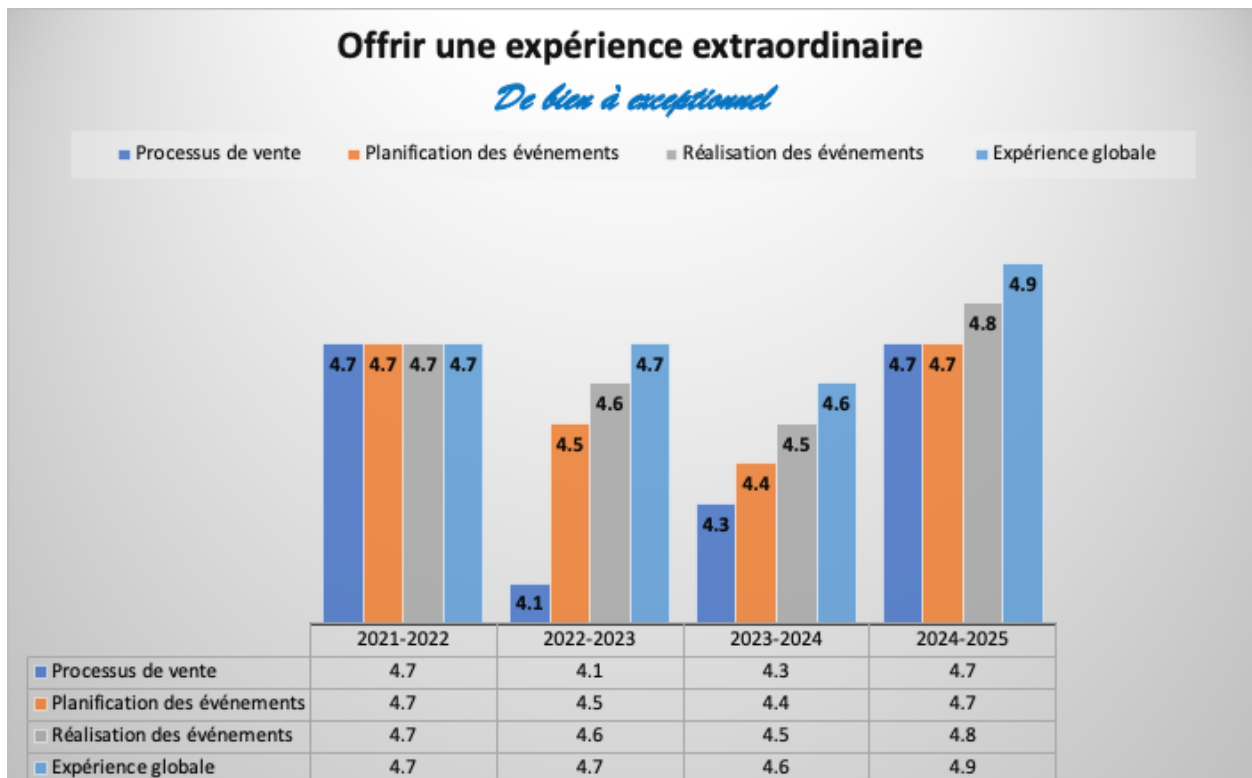
Ces résultats reflètent la capacité du CCO à s'adapter aux conditions du marché, à optimiser ses sources de revenus et à dégager de solides résultats financiers tout en maintenant un niveau élevé de service et d'excellence opérationnelle.

Type d'événement	On the Books*	BUDGET	VARIANCE
CONGRÈS*	11 606 656 \$	8 436 100 \$	3 170 556 \$
SALONS PROFESSIONNELS ET GRAND PUBLIC*	573 672 \$	668 875 \$	(95 203 \$)
LOCAL*	5 705 804 \$	7 395 025 \$	(1 689 221 \$)
TOTAL*	17 886 132 \$	16 500 000 \$	1 386 132 \$
Nombre total d'événements : 266			
Conventions = 45 Salons professionnels et grand public = 10 Réunions = 131 Autres événements = 80			

Indicateurs clés de performance (KPI)

KPI	ACTUEL	BUDGET	ANNÉE PRÉCÉDENTE
IMPACT ÉCONOMIQUE	113 M\$	85 M\$	85 M\$
REVENU BRUT	22.9 M\$	20 M\$	23.7 M\$
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3.0 M\$	0.7 M\$	3.5 M\$
TAUX D'OCCUPATION	40%	43%	44%
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS	266	438	343

Notes annuelles relatives au service client



Divulgence des rémunérations

Les membres du conseil d'administration du Centre des congrès d'Ottawa (CCO) perçoivent une rémunération pour leur participation aux réunions du conseil, des comités et à toute autre réunion requise. À l'automne 2024, des changements dans la composition du conseil ont ramené le nombre de membres à huit. Dans le cadre de cette transition, de nouveaux présidents ont été nommés au **comité des finances et de l'audit** ainsi qu'au **comité de gouvernance et des ressources humaines**, et plusieurs administrateurs ont assumé des responsabilités supplémentaires au sein de divers comités. Ces ajustements reflètent l'engagement du CCO en faveur d'une gouvernance solide, d'une supervision stratégique et d'une continuité efficace du leadership.

Vous trouverez ci-dessous le montant total de la rémunération versée à chaque administrateur pour l'exercice 2024-2025.

Nom	Titre	Nombre de réunions assistées	Montant \$
Jim Armour	Président	19	4 275 \$
Debra Armstrong (mars - novembre 2024)	Administrateur	12	1 800 \$
Cynthia Bland (mars - novembre 2024)	Administrateur	5	750 \$
Michael Crockatt	Administrateur	12	1 800 \$
Yilong Ma	Administrateur	7	1 050 \$
Ann Matejicka	Administrateur	8	1 200 \$
David Muir (mars - juillet 2024)	Administrateur	4	600 \$
Jagdeep Perhar	Administrateur	7	1 050 \$
Stephanie Plante	Administrateur	3	-
Fred Sherman	Administrateur	15	2 250 \$
Kay Stanley	Administrateur	10	1 500 \$
VACANT	Administrateur	-	-

**Ottawa Convention Centre Corporation / Société
du Centre des Congrès d'Ottawa**

**États financiers
au 31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux membres de
Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre
des Congrès d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa (ci-après « le Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du Centre au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers du Centre pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 20 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 2 juillet 2025

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Nourriture et boissons	11 809 833	13 541 033
Location d'espace	6 477 703	6 071 642
Commissions	3 521 695	3 008 128
Publicité	696 213	611 364
Intérêt	484 483	438 320
	<u>22 989 927</u>	<u>23 670 487</u>
Charges		
Directes	8 659 440	9 739 703
Installations	6 897 533	6 496 103
Ventes, générales et administratives	4 431 584	3 901 632
	<u>19 988 557</u>	<u>20 137 438</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres produits (charges)	<u>3 001 370</u>	<u>3 533 049</u>
Autres produits (charges)		
Intérêts sur la dette à long terme	(1 015 936)	(1 025 687)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 977 726	3 731 477
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 218 952)	(4 773 166)
	<u>(2 257 162)</u>	<u>(2 067 376)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>744 208</u>	<u>1 465 673</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actif net, au début	13 076 590	11 610 917
Excédent des produits par rapport aux charges	744 208	1 465 673
Actif net, à la fin	<u>13 820 798</u>	<u>13 076 590</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	744 208	1 465 673
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 218 952	4 773 166
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 977 726)	(3 731 477)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	1 683 652	(1 114 256)
Frais payés d'avance	(18 514)	(19 768)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(53 196)	173 327
Produits reportés et dépôts	45 424	(5 386)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>3 642 800</u>	<u>1 541 279</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 584 257)</u>	<u>(1 764 721)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus afférents aux immobilisations corporelles	776 973	1 285 000
Remboursements d'emprunts à long terme	(214 063)	(204 313)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>562 910</u>	<u>1 080 687</u>
Augmentation nette de l'encaisse	1 621 453	857 245
Encaisse au début	<u>10 224 815</u>	<u>9 367 570</u>
Encaisse à la fin	<u><u>11 846 268</u></u>	<u><u>10 224 815</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

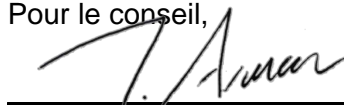
Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	11 846 268	10 224 815
Comptes clients et autres créances (note 3)	1 663 900	3 347 552
Frais payés d'avance	<u>170 271</u>	<u>151 757</u>
	13 680 439	13 724 124
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>119 495 670</u>	<u>122 130 365</u>
	<u>133 176 109</u>	<u>135 854 489</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	3 027 874	3 081 070
Tranche des produits reportés et dépôts échéant à moins de un an	3 714 036	3 551 561
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>224 284</u>	<u>214 071</u>
	6 966 194	6 846 702
Long terme		
Produits reportés et dépôts	513 758	630 809
Dette à long terme (note 7)	27 583 238	27 807 514
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	<u>84 292 121</u>	<u>87 492 874</u>
	119 355 311	122 777 899
ACTIF NET	<u>13 820 798</u>	<u>13 076 590</u>
	<u>133 176 109</u>	<u>135 854 489</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET NATURE DU CENTRE

Le Centre a été constitué en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario. Il a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de calibre international dans la ville d'Ottawa, de manière à promouvoir et à développer le tourisme et l'industrie en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Centre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Le Centre a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Centre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Centre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

Le Centre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Nourriture, boissons, location d'espace, publicité et commissions

Les produits du Centre provenant de la vente de nourriture, boissons et de location d'espace sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que les biens ou services connexes sont fournis au client, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de publicité sont comptabilisés au cours de l'année où le service de publicité est fourni au client. Les produits provenant des commissions sont comptabilisés au cours de l'année où l'événement concerné a lieu. Les produits reportés et les dépôts représentent les montants reçus à l'avance des clients pour des services qui seront fournis au cours de périodes futures.

Intérêt

Les produits d'intérêt sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Centre comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Centre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Centre détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Centre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	40 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, équipement et agencements	10 ans
Réseau technologique	15 ans

Réduction de valeur

Lorsque le Centre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	1 588 375	3 346 443
Taxes indirects à recevoir	75 525	1 109
	<u>1 663 900</u>	<u>3 347 552</u>

(a) Au 31 mars 2025, un des clients représente 33 % du total des comptes clients (aucun montant dû par un client ne représente plus de 25 % du total des comptes clients au 31 mars 2024).

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	753 263		753 263	753 263
Bâtiment	170 840 512	59 721 182	111 119 330	115 390 343
Réseau technologique	2 476 912	2 311 785	165 127	330 255
Mobilier, équipement et agencements	17 097 805	9 695 519	7 402 286	5 592 215
Logiciels	288 557	232 893	55 664	64 289
	<u>191 457 049</u>	<u>71 961 379</u>	<u>119 495 670</u>	<u>122 130 365</u>

5 - FACILITÉ DE CRÉDIT

La facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel (4,95 %; 7,20 % au 31 mars 2024) et est renégociable annuellement.

La facilité de crédit est garantie par une convention de sûreté générale sur tous les biens.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 523 405	2 731 176
Salaires à payer	504 469	349 894
	<u>3 027 874</u>	<u>3 081 070</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 65 673 \$ au 31 mars 2025 (564 \$ au 31 mars 2024).

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - DETTE À LONG TERME

Le 4 mai 2018, le Centre a obtenu une libération de son obligation de rembourser un prêt de 40 000 000 \$ plus les intérêts auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). La libération portait sur le montant total du capital et des intérêts impayés, soit 51 628 557 \$ en date du 31 mars 2018. En conséquence, une nouvelle entente a été signée, obligeant le Centre à effectuer des paiements annuels de 1 000 000 \$ à l'OOF à perpétuité, sous réserve de sa capacité à effectuer ces paiements et de la garantie obtenue du ministère ontarien du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture. Au moment de l'entente, les flux de trésorerie futurs liés à cette obligation ont été évalués à la valeur actuelle nette d'une perpétuité, en utilisant un taux d'actualisation de 3,63 % (basé sur le taux d'emprunt sur 25 ans de la province de l'Ontario à ce moment-là, majoré d'une prime de 0,5 % reflétant le risque de crédit de l'Organisation), et sont présentés ci-dessous pour un total de 27 583 238 \$.

Dans le cadre de la nouvelle entente avec l'OOF, le Centre a obtenu une garantie du ministère, une partie liée en raison du contrôle commun, pour couvrir tout déficit dans le paiement annuel requis à l'OOF au nom du Centre. Le Centre n'est pas tenu de rembourser les montants versés par le ministère en vertu de cette garantie.

La nouvelle entente avec l'OOF exige également que le Centre effectue des paiements annuels supplémentaires à l'OOF dans la mesure où les flux de trésorerie excédentaires provenant des opérations le permettent. L'entente stipule que le montant de tout paiement supplémentaire sera négocié chaque année par le Centre et l'OOF en fonction des résultats opérationnels réels de l'année concernée, tout en tenant compte du plan triennal du Centre, y compris son plan d'immobilisations.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation sans intérêt de verser 1 000 000 \$ par année à l'OOF à perpétuité, actualisée à un taux annuel de 3,63 %	27 583 238	27 583 238
Dette liée à l'acquisition du réseau de services technologiques, portant intérêt au taux de 4,73 %, remboursable par versements mensuels mixtes de 19 167 \$, venant à échéance en mars 2026	224 284	438 347
	27 807 522	28 021 585
Versements exigibles à court terme	224 284	214 071
	27 583 238	27 807 514

8 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde – Début de l'exercice	87 492 874	89 939 351
Contributions du ministère ontarien du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture	776 973	1 285 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 977 726)	(3 731 477)
Solde – Fin de l'exercice	84 292 121	87 492 874

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Centre est lié à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne de la province de l'Ontario. Il est également lié à ses principaux dirigeants, à leur proches parents ainsi qu'aux entités sur lesquelles un principal dirigeant (ou un de ses proches parents) exerce un contrôle exclusif ou partagé. Les opérations entre parties liées ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Centre a reçu des contributions totalisant 776 973 \$ (1 285 000 \$ en 2024) du ministère, destinées à l'acquisition d'immobilisations corporelles. De ces montants, 75 200 \$ sont inclus dans les comptes clients au 31 mars 2025 (2 030 127 \$ en 2024).

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Centre est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Centre.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Centre utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Centre est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Centre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Centre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Centre.

Risque de marché

Les instruments financiers du Centre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

– Risque de taux d'intérêt

Le Centre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Dette liée à l'acquisition du réseau de services technologiques porte intérêt à taux fixe et expose donc le Centre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers du Centre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Notes complémentaires

au 31 mars 2025

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Centre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Centre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Centre dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Centre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2025, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) du Centre se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	3 027 874			
Dettes à long terme	115 000	115 000		27 583 238
	<u>3 142 874</u>	<u>115 000</u>	-	<u>27 583 238</u>

11 - ENGAGEMENTS

Le Centre a conclu des ententes de services d'installations et de services technologiques liées à ses opérations, lesquelles échéant mars 2026.

Les paiements minimums exigibles pour l'exercice suivant sont de 340 000 \$ pour les frais de gestion des installations et de 416 721 \$ pour l'entente de services technologiques, ajustés en fonction de l'inflation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Le Centre s'est engagée, d'après des contrats de location à long terme échéant le 30 avril 2028, prévoyant des paiements de location de 74 619 \$ pour la location d'équipement.

Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 23 564 \$ en 2026, 2027 et 2028 et 3 927 \$ en 2029.

12 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Centre en matière de gestion du capital est de maintenir sa capacité à poursuivre ses activités en tant qu'entité viable afin de remplir son mandat d'exploitation d'un centre de congrès de calibre mondial. La structure de capital du Centre est composée de ses actifs nets, de sa dette à long terme et des apports reporté afférent aux immobilisations corporelles. L'objectif du Centre dans la gestion de sa structure de capital est de garantir l'accès à des flux de trésorerie suffisants pour assurer la continuité de ses opérations et le service de ses obligations.